

## COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2018

### Communications du Maire

#### Délibération 2018-21 :

Monsieur le Maire communique l'état des délégations de pouvoir consenties par délibération n° 2014-14 du 29 mars 2014 pour la période du 20/02/2018 au 19/02/2018. Ces délégations feront l'objet de décisions formelles transmises au contrôle de légalité

☞ Exercice du droit de préemption urbain :

Date	Adresse	Vendeur	Acheteur	Superficie	Prix
22/02/18	24 rue Pasteur - AE 61 31F rue Pasteur- AE 75	Ms. et Mmes Roger, Roselyne, Alain, Danielle, Christelle LAUWERS	Melle Gaelle KESSACI	146+15=161	120 000 €
06/03/18	44 rue des Fusillés AD 193	M. Romain LEGRAND	M. et Mme BENMESSAOUD	664	203 000 €
15/03/18	157 rue Raymond Poincaré AA28	M. Christophe ROCK	M. et Mme Pierre NACHON	578	224 000 €
22/03/18	2 rue de la Paturelle AE 147	M. Jean Marie JACQUART	M. WAVRANT-Mme HAUTECOEUR	499	355 000 €
26/03/18	lieudit "Flaquet de Lomme" AC51	DE BOURNONVILLE M.C	SA D HLM NOTRE LOGIS	4273	1 452 820€(agricole)
26/03/18	29 rue Augustin Tirant AE 299	J.SANNIER/V. FRAIOLI	BERNARD/PUIGSEGUR	763+171	484 000 €
27/03/18	99 rue Poincaré AD 260	M. DUFOUR/Mme SIMON	LOUAISIL/CASTRYCK	367	186 000 €
06/04/18	1 rue de la Pépinière AC239	M. et Mme BOUSSEKEY	M. MONTAGNE /Mme COPPEE	551	390 000 €
26/04/18	7 LA CLOSERIE AC204	Mme LEGRAND	M. ET MME LEPERS	574	460 000 €
07/05/18	6 RUE DE LA ZAMIN AD 241	LE ROND POINT	Société en cours de constitution	5925	995 000 €(agricole)
31/05/18	9 rue Poincaré AD177	DESPINOY-JAROSLAWSKI	La lilloise immobilière	265	97 500 €
19/06/18	159 rue Poincaré AA78 ET 79	Consorts Lefebvre	159 rue Poincaré	586	175 000 €
20/07/18	145 RUE POINCARE AE36	BAUWENS epouse DUROT	EKIHO SES SAILLY LEZ LANNOY	20A 10CA	620 000 €
20/07/18	80 rue poincaré AA313	M. GUEBAL	BRAHIM MESSAOUD	1123	145 000 € (viager)+620 €/mois

02/08/18	101 RUE POINCARE AD 0122	Laurent GERARD	M. LEIGNEL	303	214 000 €
06/08/18	33 RUE DU GRAND BUT AC260	Immobilière PROXI		3561	450 000 € + TVA 14 999,40 €
28/08/18	le village	SCI ERA	SOGEPAR D ENTREPRISE	7756	77 560 €
28/08/18	72 RACCOURCI DES FUSILLES	SCI ERA	SOGEPAR D ENTREPRISE	19731	6 259 940 €
18/09/18	12 rue Pasteur	CTS WILLEMOT	M. D' HEILLY/Mme DUBREUCQ	140	80 000 €
21/09/18	26 RUE D'ENNETIERES	M. CATTEAU/Mme VANSEREVEN	M. et Mme Antoine VALLEE	380	425 000 €+10 000€
04/10/18	67 rue Poincaré	DE TAEYE Lucie	M. FERET et Mme HUET	168	165000 € +4000 €

Le Conseil Municipal **DONNE ACTE** à Monsieur le Maire de la présentation du compte-rendu de l'exercice de ses délégations.

## Modification de la composition des commissions communales

### Délibération n° 2018-22 :

Le Conseil Municipal crée des commissions, chargées d'étudier des questions soumises au Conseil.

Les commissions n'ont aucun pouvoir de décision. Elles préparent le travail et les délibérations du Conseil Municipal.

Les réunions, les travaux intérieurs des commissions et les séances d'étude ne sont pas publics.

Les commissions municipales peuvent donner lieu à modification, lors d'un vote en conseil municipal.

Vu l'article L 2212-22, actant du principe de proportionnalité des commissions municipales, pour permettre l'expression des élus au sein de l'assemblée,

La délibération du 10 avril 2014, n° 2014-18, est modifiée comme suit :

#### Commission **Travaux / Cadre de Vie / Urbanisme / Environnement** :

- M. Abdelkader KIMOUR
- M. Jean-Marc SPETEBROODT
- Mme Nathalie ROUBAUD
- M. Francis VAN LAETHEM
- M. Antoine TRICOIT
- M. Guy CHATEAU

#### Commission **Culture / Communication / Logement / Personnes âgées** :

- Mme Marie-Claude FICHELLE
- Mme Monique HARMANT
- Mme Josette BAUDOIN
- Mme Séverine LADRIERE

- Mme Karine UDRY
- M. A KIMOUR

Commission **Finances / Personnel / Technologies de l'Information et de la Communication** :

- M. Jean-Marc SPETEBROODT
- M. Guy CHATEAU
- M. Francis VAN LAETHEM
- M. Nicolas HERON
- M. Alexis BRUNO
- Mme Nathalie ROUBAUD

Commission **Vie locale / Associations / Fêtes et Cérémonies / Sport** :

- Mme Josette BAUDOIN
- M. Jean-Marc SPETEBROODT
- Mme Marie-Claude FICHELE
- Mme Monique HARMANT
- M. Jérôme AGNIERAY
- M. A KIMOUR

Commission **Petite Enfance – Enfance – Jeunesse** :

- M. Antoine TRICOIT
- Mme Marie-Claude FICHELE
- Mme Béatrice MILHEM
- M. Alexis BRUNO
- Mme Karine UDRY
- Mme HARMANT Monique

**- La délibération est approuvée à 16 voix pour, 2 abstentions -**

## CLETC

### **Délibération n°2018-23 :**

Vu les dispositions de l'article 86-IV de la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu les dispositions du I de l'article 1609 nonies C du code général des impôts modifiés,

Conformément aux dispositions législatives, le conseil métropolitain a adopté la délibération n° 17 C 0014 du 5 janvier 2017 portant création entre la MEL et ses communes membres, d'une commission locale chargée d'évaluer les transferts.

Cette commission est désignée selon la même grille de répartition que pour l'élection des délégués des communes au conseil métropolitain.

Considérant que la commune de CAPINGHEM sera représentée par un 1 élu de son conseil municipal,

Considérant la démission de M. Jean-Marie JACQUART,

Le Conseil Municipal, après délibération, **DESIGNE** M. Guy CHATEAU, pour représenter la commune de CAPINGHEM au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de Lille Métropole.

**- La délibération est approuvée à 16 voix pour, 2 abstentions -**

## **DM1**

### **Délibération 2018-24 :**

Vu le budget primitif 2018,

Considérant qu'il est nécessaire d'inscrire et d'ajuster certains crédits de la section de fonctionnement,

Le conseil municipal décide, après délibération,

- de **VALIDER** la modification budgétaire n° 1, comme suit,

Section de fonctionnement :

Article 022 – dépenses imprévues :	- 6 700 €
Article 6247 – transports collectifs :	- 3 000 €
Article 6218- autre personnel extérieur :	+ 5 000 €
Article 6574 – subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé :	+ 4 000 €
Article 6815 – dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant :	+ 700 €

**- La délibération est approuvée à l'unanimité -**

## **Attribution d'une subvention à l'école pour les frais de déplacement du voyage de classe**

### **Délibération n°2018-25 :**

Vu le budget primitif 2018,

Vu la demande de subvention émanant de la Directrice de l'école pour couvrir les frais de transport des élèves participant à la classe de neige prévue du 13 au 18 janvier 2019,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal l'attribution d'une subvention de 4 000 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, **DECIDE** l'attribution d'une subvention de 4 000 €.

Le crédit sera inscrit au budget 2018 au compte 6574 – subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé.

- La délibération est approuvée à l'unanimité -

## Modification de la délibération 2018-19 (recrutements contractuels au service technique)

### Délibération n°2018-26 :

Modifie et remplace la délibération n° 2018-19 du 17 août 2018

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1e,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter deux agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité afin de renforcer les services techniques à savoir, le nettoyage des bâtiments scolaires, l'entretien des espaces verts, la maintenance des bâtiments communaux.

Le Conseil Municipal, après délibération, **DECIDE** la création de 2 emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie C, pour une période allant du 1er septembre 2018 au 31 août 2019.

La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut 347 du grade de recrutement.

Ces agents assureront ces missions à raison de 35 heures hebdomadaires.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2018.

- La délibération est approuvée à 13 voix pour, 5 contre -

## Modification de la délibération 2018-19 (recrutements contractuels au service périscolaire)

### Délibération n°2018-27 :

Modifie et remplace la délibération n° 2018-20 du 17 août 2018

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1e,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter deux agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir, le renfort de l'équipe d'animation du service périscolaire pour l'encadrement des enfants inscrits en cantine, à la garderie et à l'accueil collectif des mineurs les mercredis.

Le Conseil Municipal, après délibération, par voix pour, voix contre, et abstention, **DECIDE** la création de 2 emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité pour une période allant du 1er septembre 2018 au 31 août 2019, sur les durées hebdomadaires suivantes :

- Un agent contractuel à 17h30, dans le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie C, échelle C1, indice brut 347
- Un agent contractuel à 22h30, dans le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie C, échelle C1, indice brut 347

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2018.

**- La délibération est approuvée à l'unanimité -**

## Recrutement ALSH 2019

### Délibération n°2018-28 :

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 2<sup>e</sup>,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des directeurs et animateurs pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de la commune suivant le nombre d'enfants inscrits pour les différentes périodes de l'année,

Le Conseil Municipal, après délibération, **DECIDE**, à l'unanimité, de :

- Recruter autant que de besoin, des agents non titulaires saisonniers, stagiaires BAFA, titulaires BAFA, directeur d'ALSH de moins de 49 inscrits ou directeur d'ALSH titulaire du BAFD, pour la période du 9 février au 31 décembre 2018 sur les bases suivantes :

Niveau de l'animateur	Grade	Echelle Echelon	Indice brut	Nombre
Directeur CLSH titulaire BAFD	Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C 3 1	364	1
Directeur CLSH (de moins de 49 inscrits)	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C 2 3	357	1
Titulaire BAFA	Adjoint d'animation	C 1 3	349	10
Stagiaire BAFA (en formation pratique)	Adjoint d'animation	C 1 2	348	5
Non diplômé	Adjoint d'animation	C 1 1	347	1

**- La délibération est approuvée à l'unanimité -**

## Modification de la délibération 2018-17 relative aux tarifs périscolaires et extrascolaires

### Délibération 2018-29 :

Vu la délibération du 15 septembre 2016,

Vu Le décret 2018-647 du 23 juillet 2018 modifiant les définitions et les règles applicables aux accueils de loisirs,

Vu la délibération 2018-18 du 13 août 2018,

Vu la nécessité, au regard de la convention liant la commune à la CAF, de renommer les intitulés de tranches,

Le conseil municipal **DECIDE** de modifier la grille tarifaire pour l'année 2018 – 2019, comme suit :

### NOUVELLES TRANCHES TARIFAIRES

Tranche A	0 à 400
Tranche B	401 à 550
Tranche C	551 à 750
Tranche D	plus de 750
Tranche EA	Extérieur – 0 à 400
Tranche EB	Extérieur – 401 à 550
Tranche EC	Extérieur – 551 à 750
Tranche ED	Extérieur – plus de 750

### PRESTATIONS PERISCOLAIRES

#### RESTAURATION

Restauration (périscolaire et extrascolaire) (tarif au repas)	1er enfant	2ème enfant et +
TRANCHE A	2,11 €	1,99 €
TRANCHE B	2,73 €	2,60 €
TRANCHE C	3,36 €	3,20 €

TRANCHE D	4,21 €	3,99 €
TRANCHE EA	2,94 €	2,82 €
TRANCHE EB	3,56 €	3,43 €
TRANCHE EC	4,19 €	4,03 €
TRANCHE ED	5,04 €	4,80 €

**Accueil de loisirs périscolaire** (accueil avant et/ou après l'école)

<b>Accueil de loisirs périscolaire</b> (tarif à la séance : de 1h à 1h15)	1er enfant	2ème enfant et +
TRANCHE A	0,84 €	0,80 €
TRANCHE B	1,10 €	1,05 €
TRANCHE C	1,35 €	1,28 €
TRANCHE D	1,70 €	1,61 €
TRANCHE EA	1,16 €	1,12 €
TRANCHE EB	1,42 €	1,37 €
TRANCHE EC	1,67 €	1,60 €
TRANCHE ED	2,02 €	1,93 €

**ETUDE DIRIGEE**

<b>Étude dirigée (périscolaire)</b> (tarif au mois)	1er enfant	2ème enfant et +
TRANCHE A	7,00 €	6,50 €
TRANCHE B	9,50 €	9,00 €
TRANCHE C	11,50 €	11,00 €
TRANCHE D	14,50 €	14,00 €



TRANCHE EA	9,50 €	9,00 €
TRANCHE EB	12,00 €	11,50 €
TRANCHE EC	14,00 €	13,50 €
TRANCHE ED	17,00 €	16,50 €

### Centre de loisirs du Mercredi

<b>Centre de loisirs du mercredi (périscolaire)</b> (tarif à la 1/2 journée)	1er enfant	2ème enfant et +
TRANCHE A	1,62 €	1,53 €
TRANCHE B	2,11 €	1,99 €
TRANCHE C	2,60 €	2,45 €
TRANCHE D	3,24 €	3,07 €
TRANCHE EA	3,24 €	3,07 €
TRANCHE EB	3,73 €	3,61 €
TRANCHE EC	4,22 €	4,07 €
TRANCHE ED	4,86 €	4,57 €
Sortie ALSH Capinghemmois	6,54 €	6,22 €
Sortie ALSH Extérieur	8,73 €	8,29 €

### Accueil de loisirs péri-ALSH du mercredi (accueil avant et/ou après le centre de loisirs du mercredi)

<b>Accueil de loisirs péri ALSH du mercredi (périscolaire)</b> (tarif à la séance)	1er enfant	2ème enfant et +
TRANCHE A	0,84 €	0,80 €
TRANCHE B	1,10 €	1,05 €

TRANCHE C	1,35 €	1,28 €
TRANCHE D	1,70 €	1,61 €
TRANCHE EA	1,16 €	1,12 €
TRANCHE EB	1,42 €	1,37 €
TRANCHE EC	1,67 €	1,60 €
TRANCHE ED	2,02 €	1,93 €

**PRESTATIONS EXTRASCOLAIRES**

**Accueil de loisirs péri-ALSH des petites vacances et de l'été** *(avant et/ou après le centre de loisirs)*

Accueil de loisirs péri-ALSH (tarif à l'heure)	1er enfant	2ème enfant et +
TRANCHE A	0,84 €	0,80 €
TRANCHE B	1,10 €	1,05 €
TRANCHE C	1,35 €	1,28 €
TRANCHE D	1,70 €	1,61 €
TRANCHE EA	1,16 €	1,12 €
TRANCHE EB	1,42 €	1,37 €
TRANCHE EC	1,67 €	1,60 €
TRANCHE ED	2,02 €	1,93 €

**Centre de loisirs des Petites vacances et de l'été**

Centre de loisirs des petites vacances et de l'été (extrascolaire) (tarif forfaitaire)*	1er enfant	2ème enfant et +
TRANCHE A	1,62 €	1,53 €

TRANCHE B	2,11 €	1,99 €
TRANCHE C	2,60 €	2,45 €
TRANCHE D	3,24 €	3,07 €
TRANCHE EA	3,24 €	3,07 €
TRANCHE EB	3,73 €	3,61 €
TRANCHE EC	4,22 €	4,07 €
TRANCHE ED	4,86 €	4,57 €
Sortie ALSH Capinghemmois	6,54 €	6,22 €
Sortie ALSH Extérieur	8,73 €	8,29 €

#### Stages Ados à thème

<b>STAGE ADOS A THEME (4 ou 5 demi-journées par semaine selon thématique)</b>	
TARIF UNIQUE CAPINGHEMMOIS	20 € pour le stage complet
TARIF UNIQUE EXTERIEUR	25€ euros pour le stage complet

*\*Lors des petites et grandes vacances, plusieurs packs forfaitaires sont proposés aux parents : pack semaine matin ou après midi (5 demi journées), pack semaine matin ou après midi + sortie (6 demi-journées) ou pack semaine complète (sauf en cas de jour férié ou le nombre de jours proposé peut diminuer). Les tarifs présentés dans ce tableau sont à la demi-journée que nous multiplions donc par le nombre de demi-journées selon le pack choisi.*

La tranche A sera appliquée aux personnels municipaux et à leurs enfants.

La tranche A sera appliquée aux enseignants et à leurs enfants.

La tranche D sera appliquée aux familles Capinghemmoises ne présentant pas de justificatifs.

Les nouveaux tarifs seront appliqués à partir de la rentrée de septembre 2018.

**- La délibération est approuvée à l'unanimité -**

## Convention relative à la mise à disposition d'un agent du CDG59 pour une mission relative au système d'information

### Délibération 2018-30 :

Pour faciliter le passage à l'administration numérique, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord intervient sur l'accompagnement technique à la mise en œuvre d'outils de la chaîne de dématérialisation.

L'exécution de ces missions s'effectue soit directement par un ou plusieurs du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord, soit avec l'appui des agents de l'établissement concerné.

Cette démarche s'inscrit dans la mise en œuvre d'un parapheur numérique, incluant la signature électronique inhérente aux procédures de dématérialisation PESV2 mise en place au 1<sup>er</sup> janvier à la Trésorerie d'Armentières.

L'intervention du technicien du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord, facturée sur la base forfaitaire de 50 €/heure se décompose de :

- mise en œuvre initiale (paramétrage et formation) : 16h
- assistance fonctionnelle et technique annuelle : 3h

Le Conseil Municipal, après délibération, **AUTORISE** Monsieur le Maire signer la convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord se rapportant à la mise à disposition d'un agent dans ce cadre.

**- La délibération est approuvée à l'unanimité -**

## Ouvertures dominicales

### Délibération 2018-31 :

Entendu l'exposé du Maire,

Vu la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,

Vu la délibération 17 C 0618 de la Métropole Européenne de Lille du 1er juin 2018,

Le conseil municipal, après délibération, DECIDE, de FIXER le nombre de dimanches, pouvant donner lieu à ouverture à 7, comme suit :

- Les deux premiers dimanches des périodes de soldes (13/01 et 30/06)
- Le dimanche précédant la rentrée des classes (01/09)
- Les quatre dimanches précédant les fêtes de fin d'année (01-08-15-22/12)
- Le dimanche 14 juillet

**- La délibération est approuvée à l'unanimité -**